

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	<b>20.04.2024</b>
Thema	<b>Landwirtschaft</b>
Schlagworte	<b>Transitverkehr, Luftreinhaltung</b>
Akteure	<b>Keine Einschränkung</b>
Prozesstypen	<b>Keine Einschränkung</b>
Datum	<b>01.01.1965 - 01.01.2022</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Schnyder, Sébastien  
Ziehli, Karel

## Bevorzugte Zitierweise

Schnyder, Sébastien; Ziehli, Karel 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Landwirtschaft, Transitverkehr, Luftreinhaltung, 2010 - 2020*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 20.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Wirtschaft</b>	1
Landwirtschaft	1
Agrarpolitik	1

# Abkürzungsverzeichnis

**FK-NR** Finanzkommission des Nationalrats  
**EU** Europäische Union  
**LRV** Luftreinhalte-Verordnung

---

**CdF-CN** Commission des finances du Conseil national  
**UE** Union européenne  
**OPair** Ordonnance sur la protection de l'air

# Allgemeine Chronik

## Wirtschaft

### Landwirtschaft

#### Agrarpolitik

##### MOTION

DATUM: 01.10.2010  
SÉBASTIEN SCHNYDER

En octobre, le Conseil national a adopté une motion von Siebenthal (udc, BE) relative à l'obligation d'équiper de **filtres à particules** les machines et les appareils agricoles et forestiers. Elle charge le gouvernement de ne pas mettre en place de prescriptions plus contraignantes que celles de l'UE et de coordonner leur mise en œuvre avec cette dernière.<sup>1</sup>

##### MOTION

DATUM: 22.09.2011  
SÉBASTIEN SCHNYDER

Le Conseil des Etats a rejoint par 23 voix contre 10 la position du Conseil national de l'année précédente en adoptant la motion von Siebenthal (udc, BE) chargeant le gouvernement de ne pas instaurer de réglementation plus contraignante que celle de l'UE relativement à l'obligation d'équiper les machines et les appareils agricoles et forestiers d'un **filtre à particules**.<sup>2</sup>

##### MOTION

DATUM: 28.02.2020  
KAREL ZIEHLI

**La CdF-CN a finalement décidé de retirer sa motion sur les contributions concernant les techniques d'épandage.** La raison en est la modification de l'OPair planifiée par le Conseil fédéral et qui va dans le sens des demandes formulées par la majorité de la commission. Les autorités ont, en effet, décidé de prendre des mesures pour réduire les émanations d'ammoniac provenant du lisier (90% des émissions de cette substance sont dues au secteur agricole). Pour ce faire, les réservoirs à lisier devront être durablement recouverts d'une couverture efficace et les machines d'épandage devront, si la topographie le permet, être équipées de tuyaux souples en contact direct avec le sol. A noter que de nombreuses exploitations utilisent d'ores et déjà cette technique, soutenue jusqu'à présent par des paiements directs. Les agricultrices et agricultrices auront jusqu'au 1er janvier 2022 pour s'adapter à ces nouvelles dispositions.<sup>3</sup>

---

1) BO CN, 2010, p. 1649.

2) BO CE, 2011, p. 904 s.

3) Communiqué de presse de la CdF-CN du 02.03.2020.pdf; Communiqué de presse du Conseil fédéral du 12.02.2020.pdf